

## Economie Pure, Economie Appliquée, Economie Sociale, Un point de vue critique sur l'œuvre de Léon Walras ?

Arnaud DIEMER  
IUFM D'Auvergne

La terminologie walrassienne «*économie politique et sociale*» est apparue pour la première fois en février 1862 dans le troisième article de la série des *Paradoxes économiques*<sup>1</sup>. Le 23 décembre de la même année, Léon Walras présentait dans une lettre adressée<sup>2</sup> à Jules du Mesnil-Marigny, un projet de «*Traité complet d'économie politique et sociale*» dont les trois premiers tomes traiteraient respectivement de «*l'économie politique pure*», de «*l'économie politique appliquée*» et de «*l'économie sociale*». La vision bipartite de l'économie politique, héritée de son père Auguste Walras, faisait ainsi place à une vision tripartite : l'économie politique et sociale. Si les origines du terme walrassien «*économie sociale*» sont maintenant bien connues<sup>3</sup> (Potier, 1994 ; Dockès, 1996), il n'en va pas de même du vocable «*économie politique pure*» et de la tripartite elle-même. Pour Firmin Oulès (1950, p 19), bien que Léon Walras ait forgé lui-même le terme «*d'économie pure*», le contenu de celle-ci lui est bien antérieur. Walras le reconnaîtra d'ailleurs lui-même :

« Il y a des choses, dit Ricardo, le créateur de l'économie politique pure en Angleterre, dont la valeur ne dépend que de leur rareté. Nul travail ne pouvant en augmenter la quantité, leur valeur ne peut baisser par leur plus grande abondance ». (EEPP, 1874, [1988, p 609]).

Pour Jean-Pierre Potier (1994, p 257), Léon Walras aurait peut-être été influencé par un article de Jules Dupuit, en réponse à un compte rendu de son livre, *La liberté commerciale, son principe et ses conséquences* (1860), rédigé par Charles Dunoyer et paru dans le journal des économistes. Lorsque l'on connaît les inimitiés entre les deux hommes<sup>4</sup> (Mosca, 1991 ; Vatin, 1997 ; Diemer 1997), cette filiation indésirée pourrait une nouvelle fois alimenter le débat sur le titre de précurseur de la théorie marginaliste (Diemer 2000), et plus précisément sur l'élaboration de l'expression mathématique de l'utilité (Ekelund, Hébert 1999, Diemer 1999). Le présent papier ne revient pas sur ce point de l'histoire de la pensée - ce que nous avons appelé le syndrome Dupuit (Diemer, 2001) - mais plutôt sur les origines de l'économie politique et sociale. Les années 1959-1962 seraient alors présentées comme une période charnière dans l'œuvre walrassienne. La définition, l'objet et les limites de l'économie politique trouveraient leurs origines dans les travaux de Jules Dupuit et le Cours d'économie politique de Rossi<sup>5</sup>. Car derrière le conflit Dupuit-Walras, on entrevoit l'ombre de d'économie politique de Pellegrino Rossi. Ce ricardien «*délayé d'un peu de Say*» (Schumpeter 1983) a fait de l'utilité et de la rareté, les fondements de la théorie de la valeur.

<sup>1</sup> Voir le volume XIII des Œuvres économiques complètes : «*Œuvres diverses*».

<sup>2</sup> Extrait de la lettre du 23 décembre 1862 adressée à Jules du Mesnil-Marigny (vol I, pp. 119-120)

<sup>3</sup> Léon Walras se réclamait de John Stuart Mill, qui dans les *Principles of Political Economy With Some of Their Applications to Social Philosophy*, effectuait une distinction au sein même de l'économie politique entre les lois de la production des richesses, lois naturelles et invariables ; et les lois de la distribution des richesses, lois relatives aux institutions et dépendant de la volonté humaine. Walras possédait dans sa bibliothèque l'édition de 1861 de la traduction du livre de J.S Mill, *Principes d'économie politique avec quelques-unes de leurs applications à l'économie sociale*, par H. Dussart et J-G Courcelle-Seneuil. «*J'appelle économie sociale, comme le fait J.S Mill, la partie de la science de la richesse sociale qui traite de la répartition de cette richesse entre les individus et l'Etat et qui recourt au principe de la justice, et non pas, comme le font l'Ecole de Le Play et nos facultés de droit, l'étude des institutions patronales et philanthropiques, de la coopération et de l'assurance, tous sujets intéressants d'économie politique appliquée dépendant du principe de la charité, de la fraternité, de l'association libre tout au plus, de l'utilité sociale*» (L'économie politique et la justice, vol 5).

<sup>4</sup> Walras ne cessera jamais de rappeler dans ses travaux et sa correspondance (lettre 319 à Jevons) que Dupuit avait effectivement abordé le problème de l'expression mathématique de l'utilité sans toutefois le résoudre. Dupuit se serait même trompé en confondant la courbe d'utilité avec la courbe de demande.

<sup>5</sup> Rappelons que Rossi a été l'illustre successeur de J-B Say à la Chaire du Collège de France.

## I. ECONOMIE POLITIQUE : L'HERITAGE PATERNEL

Comme le rappelle Jean-Pierre Potier (1994, p 254), Walras adopta de 1859 à 1861, une vision bipartite de l'économie politique directement inspirée de celle de son père. Auguste Walras (1831, 1849) n'étant satisfait ni de l'explication de la valeur par l'utilité (Condillac et Say), ni de l'explication de la valeur par les frais de production (Ricardo), avait adopté la théorie de la valeur-rareté<sup>6</sup>. Nous trouvons une définition rigoureuse et scientifique de la rareté dans l'ouvrage *De la Nature de la richesse et de l'origine de l'origine de la valeur* (1831, p 151) :

«Qu'est ce qui détermine la rareté et la valeur qui est en la suite ? C'est : 1° le nombre ou la quantité des biens limités, et 2° le nombre des hommes qui en ont besoin, autrement dit : la somme des besoins qui en sollicitent la puissance. La rareté n'est que le rapport entre ces deux nombres».

La rareté (Auguste Walras utilise les notions de limitation dans la durée et de quantité limitée) posséderait un double caractère : celui de la valeur<sup>7</sup> (richesse) et celui de l'appropriation (propriété). Deux sciences sont alors introduites : l'économie politique ou la théorie de la richesse sociale, la théorie de la propriété<sup>8</sup> et de la distribution des richesses.

- **L'économie politique** (ou **la théorie de la richesse sociale**) s'attache à la mesure de la richesse. La notion de rareté conduit Auguste Walras à affirmer que l'économie politique est une science mathématique<sup>9</sup>. La comparaison entre la rareté et la vitesse souligne, que pour Auguste Walras, ce qui est à la base de la valeur, ce sont des éléments quantitatifs. L'économie politique relève de *l'arithmétique* et doit quitter les sciences morales pour s'élever au rang des sciences exactes, et faire partie des sciences naturelles :

« Cela confirme parfaitement ce que j'ai déjà fait pressentir plus d'une fois, savoir : que la valeur est une chose susceptible de plus et de moins et que la richesse proprement dite est une grandeur et, ce qui est encore plus important, une grandeur appréciable. Aussi bien, personne n'ignore que la richesse se compte et se mesure, et que l'Economie politique relève de l'arithmétique. C'est par là qu'elle satisfait aux espérances des bons esprits qui se flattent, avec raison, de la voir un jour se placer au rang des sciences mathématiques, et arriver à la certitude qui distingue d'une manière si avantageuse cette importante branche de nos connaissances. En attendant, il est aisé de voir que la richesse, comme toutes les autres grandeurs appréciables, se soumet aux lois qui régissent les nombres » (1831, p 283).

L'économie politique rejoindrait ainsi la géométrie, la mécanique, la physique, la chimie, la physiologie, la psychologie (1844, [1990, p 192]). Même si Auguste Walras n'a pas bien compris le contenu des *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses* de Cournot, il est favorable à l'application des mathématiques à l'économie politique, mais à la condition d'une observation scrupuleuse des faits. En fait, la démarche scientifique devrait se décomposer en deux étapes successives : d'abord l'observation des faits (elle doit être minutieuse, complète), vient ensuite, sur la base de cette observation, l'élaboration d'une science, qui sera mathématique (puisqu'elle étudie des rapports entre des nombres) :

---

<sup>6</sup> Selon Auguste Walras, une théorie de la valeur devait nous fournir une cause unique de la valeur (on ne pouvait donc comme l'avait fait Condillac, juxtaposer dans une explication de la valeur, deux éléments aussi différents que l'utilité et la rareté). Comptes rendus de l'Académie des Sciences morales et politiques (1849, tome XVI, p 226-227).

<sup>7</sup> Auguste Walras considérait qu'il y avait dans la théorie de la valeur-utilité un élément à retenir, à savoir que l'utilité était la condition de la valeur. Cependant il s'opposait à l'idée que l'utilité soit la cause de la valeur et qu'il y ait une proportionnalité entre le degré d'utilité et la valeur.

<sup>8</sup> Il faut rappeler que c'est à l'occasion du problème de la propriété qu'Auguste Walras a été entraîné à essayer de résoudre celui de la valeur. Le droit naturel, qui étudie la propriété, et l'économie politique, qui étudie la richesse, seraient deux disciplines connexes puisqu'elles ont une base commune. Cependant de ces deux notions (propriété et richesse), celle qui commande l'autre, celle qui est fondamentale, c'est la notion de richesse et donc celle de valeur.

<sup>9</sup> Si Auguste Walras pense que l'économie politique est une science mathématique, contrairement à son fils, il n'a pas fait d'économie mathématique.

« En élevant l'Economie politique au rang de sciences exactes, on ne promet pas aux Economistes plus de loisirs. Et les questions qui peuvent se résoudre par des chiffres ne perdent rien en importance et en difficulté. Elles laissent assez de place à l'observation et à la sagacité de ceux qui les abordent. Car, la difficulté n'est pas de savoir que six et six font douze ; elle consiste ici, comme partout ailleurs, à reconnaître et à constater l'existence de six objets, d'une part, et de six objets d'autre part, qui forment, par leur réunion, douze objets de même nature. L'application des mathématiques aux différentes branches de la science naturelle, présuppose des faits antérieurement connus qui ne peuvent être saisis et recueillis que par l'observation » (1831, p 284).

Comme le souligne Gaëtan Pirou (1946, p 74-75), Auguste Walras contrairement à son fils, refusait d'ériger les mathématiques en « *science maîtresse* », en lieu et place de la métaphysique. Son économie mathématique ne pouvait être élaborée en dehors de l'observation positive et statistique.

- La théorie de la propriété et de la distribution des richesses appartiennent au champs du droit naturel. La distribution des richesses doit être équitable et juste. Selon Auguste Walras (1831[1990, p 50-51), l'économie politique bénéficie d'une « *priorité logique* » sur la théorie de la propriété et ses principes doivent éclairer ceux du droit naturel (c'est la notion de richesse qui commande la propriété). En effet, la valeur est la cause de l'appropriation, et elle représente « *un fait naturel et nécessaire qui ne peut être corrigé, dénaturé, dans ce qu'il y a d'essentiel, par l'intervention du fait libre, du fait humain, du fait moral* » (lettre du 12 juin 1860 à Léon Walras, vol IV, Correspondance). Jean-pierre Potier (1994, p 255) note que cette approche de la science économique ne semble laisser aucune place au terrain de l'économie politique appliquée.

Dans un article publié sous le titre « *Philosophie des sciences économiques* » dans le Journal des économistes, le 15 février 1860, Léon Walras admettra que la valeur et l'appropriation forment les deux grands faits généraux de l'échange, le premier étant « *naturel et fatal* », le second « *moral et libre* » :

« D'une façon générale, on pourrait donc énoncer que l'économie politique est la théorie de la richesse sociale ou la science du fait général de l'échange... Le fait général de l'échange est complexe et ... implique deux faits généraux plus simples : le fait général de la valeur d'échange et le fait général de la propriété » (1860a, p 197)

« Pour que le fait général de la valeur d'échange se manifeste dans la réalité des choses... pour que les choses aient une valeur et puissent être échangées, il faut qu'il se rencontre en elles deux qualités : 1° l'utilité, 2° la rareté » (1860a, p 198)

« La propriété n'est pas seulement l'appropriation, c'est l'appropriation sanctionnée par la raison ou la loi. L'appropriation est un fait simple, la propriété est un fait composé... L'origine du fait de la propriété réside dans le fait de la limitation en quantité des choses, utiles d'où naît déjà... le fait de la valeur d'échange. En effet, qui dit propriété, dit propriété à l'exclusion, et l'exclusion se fonde sur la limitation des choses propres » (1860a, pp. 199-200).

Ainsi derrière l'étude de la richesse sociale et le phénomène de l'échange, se présenteraient deux théories de deux faits généraux distincts, deux sciences bien caractérisées que Léon Walras nomme « *science naturelle de la valeur d'échange* » et « *science morale de la propriété* ».

« La théorie de la valeur d'échange et la théorie de la propriété diffèrent en raison du caractère respectif de leur point de vue. L'une est une science naturelle parce qu'elle est la théorie d'un fait naturel, l'autre est une science morale parce qu'elle est la théorie d'un fait moral » (1860a, p 200).

Mais ce n'est pas tout, une science, ajoute Walras, se complète souvent d'un art : « *ainsi la mécanique rationnelle se complète par la théorie de la construction des machines* » (1860, p 201). L'art est l'application pratique en vue de l'utile. Pour Walras, la cause est entendue :

« On doit naturellement faire suivre la théorie de la valeur d'échange d'une théorie de la production, et la théorie de la propriété, qui n'est autre que celle de la distribution, d'une théorie de la consommation » (1860a, p 202).

Les Sciences économiques sont alors subdivisées en deux branches : la théorie de la valeur d'échange, de l'échange et de la production ; la théorie de la propriété, de la distribution et de la consommation.

- La théorie de la valeur d'échange, de l'échange et de la production, se scinde en deux parties. **L'économie politique** (ou la théorie de la richesse sociale) - assimilée à une science naturelle - est définie comme une « *science expérimentale* », c'est à dire une science d'observation rigoureuse des faits naturels. Toutefois, Walras y voit cependant le terrain d'une application féconde des mathématiques (en référence à Cournot et à sa théorie mathématique de la richesse sociale). **La théorie de la production des richesses** fait partie du fait de la liberté et du principe de la division du travail. Elle établit « *l'ensemble des règles du travail social* ». Le critère est ici l'utile. Pour désigner ce champs, Léon Walras renvoie dans *l'économie politique et la justice* (vol V des œuvres complète) au chapitre VI de la théorie de la richesse sociale ou résumé des principes fondamentaux de l'économie politique (1849) de son père.

- La théorie de la propriété, de la distribution et de la consommation se subdivise elle-même en deux parties. **La théorie de la propriété et de la distribution**, appartient comme la théorie de la famille et celle du gouvernement à la « *science sociale* ». Son critère est *le juste*. Elle fera l'objet de contributions sur l'impôt dès 1860. **La théorie de la consommation** forme une partie de « *l'art social* ».

## II. LE TEMPS DE L'ECONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE

A partir de 1862, la vision bipartite de l'économie politique, héritée de son père Auguste Walras, fera place à une vision tripartite : l'économie politique et sociale. La terminologie walrassienne « *économie politique et sociale* » est apparue pour la première fois en février 1862 dans le troisième article de la série des *Paradoxes économiques*<sup>10</sup>. Le 23 décembre de la même année, Léon Walras présentait dans une lettre adressée<sup>11</sup> à Jules du Mesnil-Marigny, un projet de « *Traité complet d'économie politique et sociale* » dont les trois premiers tomes traiteraient respectivement de « *l'économie politique pure* », de « *l'économie politique appliquée* » et de « *l'économie sociale* »..

L'économie politique pure ou la théorie de la richesse sociale fera l'objet de nombreuses définitions dans l'œuvre de Léon Walras (Firmin Oulès en a répertorié près de 6).

« L'économie politique pure est essentiellement la théorie de la détermination des prix sous un régime hypothétique de libre concurrence absolue » (EEPP, 1874, [1988, p 11])

« Si l'économie politique pure, ou la théorie de la valeur d'échange et de l'échange, c'est à dire la théorie de la richesse sociale considérée en elle-même, est, comme la mécanique, comme l'hydraulique, une science physico-mathématiques, elle ne doit pas craindre d'employer la méthode et le langage mathématique. La méthode mathématique n'est pas la méthode expérimentale, c'est la méthode rationnelle » (EEPP, 1874, [1988, p 53]).

« L'économie politique pure ....exprime d'abord théoriquement les besoins que l'homme a de services et de produits par des fonctions des quantités consommées donnant à volonté soit les utilités effectives soit les intensités des derniers besoins satisfaits ou les raretés » (EEPA, 1896, [1936, p 265]).

« La cénonique (la politique au sens de Giddings) générale, science abstraite et rationnelle, comprend l'éthique pure et l'économique pure. Toutefois, je détache cette dernière au moment où elle devient la science non plus seulement rationnelle de l'homme physiologico-économique divisant le travail, mais mathématique de la détermination des prix des choses valables et échangeables suivant le mécanisme de la libre concurrence ». (EEPA, 1898, [1936, p 451])

<sup>10</sup> Voir le volume XIII des Œuvres économiques complètes : « *Œuvres diverses* ».

<sup>11</sup> Extrait de la lettre du 23 décembre 1862 adressée à Jules du Mesnil-Marigny (vol I, pp. 119-120)

« L'économie politique pure ou l'étude des lois en quelque sorte naturelles et nécessaires, suivant lesquelles l'échange, la production, la capitalisation, et la circulation de la richesse sociale, tendraient à se faire, dans un régime hypothétique de libre concurrence organisée (ce qui est tout autre que le simple laisser-faire) » (Extrait du Jubilé scientifique de Léon Walras à l'Université de Lausanne le 10 juin 1909, réimprimé dans le vol V des œuvres complètes, L'Économie politique et la justice).

Il convient cependant d'insister sur l'ambition de l'auteur, à savoir définir scientifiquement l'économie politique.

« Il y a un certain nombre d'années, Charles Coquelin, auteur d'un assez bon Traité du Crédit et des Banques, et l'un des collaborateurs les plus actifs et les plus estimables du Dictionnaire de l'économie politique constatait, à l'article Économie politique de ce dictionnaire, que l'économie politique était encore à définir. A l'appui de cette assertion, il citait les définitions d'A. Smith, de J-B Say, que j'ai fait connaître, celles de Sismondi, de Storch, de Rossi, montrant les différences qui les séparaient les uns des autres, déclarant qu'aucune d'elles n'avait été acceptée avec une préférence décidée, établissant même que leurs auteurs avaient été les premiers dans leurs propres ouvrages, à ne s'y point conformer » (EEPP 1874, [1988, p 35]).

Dire que l'économie est une science, c'est insister avant tout sur des faits, des lois (théorèmes), des rapports... , une conviction que Léon Walras avait déjà précisée dans son article de 1860, *Philosophie des sciences économiques* :

« Toute science est la théorie d'un fait général. Il y a des sciences naturelles, des sciences morales et des sciences historiques... Le fait général est universel et permanent... [et] l'un de ces faits généraux est l'échange » (1860a, p 196).

L'économie politique serait donc une théorie de la valeur d'échange et de l'échange, qui ne relèverait pas de la volonté des échangistes mais s'imposerait à eux dans un régime de « *libre concurrence* » tout comme la loi de la pesanteur<sup>12</sup>.

« Nous sommes aussi libres de diriger, en économie politique appliquée et en économie sociale, les tendances naturelles propres à la richesse sociale, que nous sommes libres de diriger, en mécanique appliquée, la propriété naturelle inhérente à la matière. Mais de même que, pour construire de bonnes machines, il faut connaître les propriétés naturelles de la matière, de même, pour bien organiser la société économique, il faut connaître les tendances naturelles de la richesse sociale ? Nous ne pouvons commander à la valeur d'échange, comme à la pesanteur, qu'en leur obéissant. De là la nécessité de l'économie politique pure comme de la mécanique pure » (1988, p 50-51).

Cette quête - la recherche de la vérité pure - passait cependant par la constitution d'un langage et de mots, que la science se devait d'adopter :

« Le fait de l'échange se manifeste en ceci que certaines choses, en très-grand nombre, ne sont point gratuites, et ne peuvent être obtenues par ceux qui en ont besoin qu'en retour et moyennant cession d'autres chose. Cet ensemble d'utilités non gratuites et susceptibles de participer du fait général de l'échange, constitue la richesse sociale. D'une façon générale, on pourrait donc énoncer que l'économie politique est la théorie de la richesse sociale, ou la science du fait général de l'échange » (1860, p 197).

Le débat - qui avait fait l'objet de longs développements dans le Journal des Economistes de 1840 à 1865 - portait tout particulièrement sur le statut de l'économie politique : était-elle une science ou un art ? Reprenant quelques citations de Charles Coquelin (1864), Walras cherche à convaincre son auditoire que la distinction science/art est pertinente et applicable à l'économie politique :

---

<sup>12</sup> Cette idée était déjà présente dans l'article « *Paradoxes économiques* » paru dans le journal des économistes en décembre 1860 : « *Concevoir une loi de gravitation universelle de tous les corps, les uns vers les autres ; concevoir une loi naturelle de concours de tous les intérêts privés à l'intérêt général et d'équilibre des droits et des devoirs, ce sont là des opérations difficiles et dont la raison scientifique seule est capable* » (p 390).

« Il suffit d'y réfléchir un instant, une fois averti, pour demeurer convaincu, si l'on est en dehors des partis-pris d'école, qu'il y a une théorie de la richesse, c'est à dire de la valeur d'échange et de l'échange, qui est une science, et une théorie de la production de la richesse, c'est à dire de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, qui est un art. » (EEPP 1874, [1988, p 38]).

« Ainsi se justifie déjà la distinction de Ch. Coquelin entre la science et l'art. L'art *conseille, prescrit, dirige*, parce qu'il a pour objet les faits qui prennent leur source dans l'exercice de la volonté de l'homme et que la volonté de l'homme étant, au moins jusqu'à un certain point, une force clairvoyante et libre, il y a lieu de la conseiller, de lui prescrire telle ou telle conduite, de la diriger. La science observe, expose, explique parce qu'elle a pour objet des faits qui ont leur origine dans le jeu des forces de la nature, et que les forces de la nature étant aveugles et fatales, il n'y a pas autre chose à faire à leur égard qu'à les observer et à en exposer et en expliquer les effets » (EEPP 1874, [1988, p 40])

Il convenait toutefois d'associer à ce couple, un troisième élément : la morale.

« Si la distinction [entre science et art] est fondée, elle est en même temps insuffisante parce qu'elle ne fait pas la part de la répartition de la richesse. Pour nous en convaincre immédiatement, rappelons nous l'observation de Blanqui énonçant que l'économie politique peut être considérée à la fois comme *l'exposition de ce qui est et comme le programme de ce qui doit être*. Or Ce qui doit être doit être soit au point de vue de l'utilité ou l'intérêt, soit au point de vue de l'équité ou de la justice. Ce qui doit être au point de vue de l'intérêt, c'est l'objet de la science appliquée ou de l'art, ce qui doit être au point de vue de la justice, c'est l'objet de la science morale ou de la morale » (EEPP, 1874 [1988, p 38])

L'économie politique est ainsi associée à l'idée du droit et du juste. Elle nous indique la manière dont la richesse doit être le plus équitablement répartie. La morale devra cependant se subordonner à l'économie politique, car dans l'histoire de l'humanité, ce sont bien les crises de la science<sup>13</sup> qui déterminent les révolutions de la morale.

« Il faut assimiler l'économie politique, science naturelle, à la géométrie, et la morale qui, dans les conditions où nous l'envisageons, n'est point une science mais bien un art, l'art de vouloir et d'agir, à la méthode du calcul algébrique... La théorie très-ingénieuse de l'application de l'algèbre à la géométrie et les deux exemples cités ci-dessus, auxquels on en pourrait ajouter mille autres, démontrent assez que c'est à la morale qu'il appartient de se subordonner aux sciences naturelles, sinon dans son principe, au moins dans ses applications, et que toute morale qui se permettrait de contredire le théorème du carré de l'hypoténuse, les lois de la réfraction, le fait de la circulation du sang ou les résultats de la théorie de la valeur d'échange, serait une morale ridicule et caduque » (1860a, p 203).

Par cette distinction entre science, art et morale, Walras (1861, 1860, 1874) entendait ainsi faire une esquisse de la philosophie des sciences en vue d'arriver à la philosophie de l'économie politique et sociale. Les fondements de la trilogie walrasienne – *Eléments d'Economie Politique Pure* (ou *théorie de la richesse sociale*) ; *Etudes d'Economie Politique Appliquée* (*Théorie de la production de richesse sociale*) ; *Etudes d'Economie Sociale* (*théorie de la répartition de la richesse sociale*) - sont ainsi posés.

**La science pure** considère les faits qui sont donnés dans et par l'expérience et, les étudiant en eux-mêmes (indépendamment de toute préoccupation utilitaire ou morale), cherche à en découvrir les lois (Walras distinguera science pure naturelle et science pure morale)<sup>14</sup>.

---

<sup>13</sup> Walras rappellera que la science étudie non les corps, mais bien les faits dont les corps sont le théâtre. Les faits qui se produisent dans le monde sont de deux sortes : les uns ont leur origine dans le jeu des forces de la nature qui sont des forces aveugles et fatales, Walras parle de faits naturels ; les faits de la seconde espèce ont pour théâtre l'humanité, Walras parle de faits humanitaires. A côté de tant de forces, il y a une force qui se connaît et qui se possède : c'est la volonté de l'homme. Ainsi : « Il faut distinguer dans les faits humanitaires, d'une part, ceux qui résultent de la volonté, de l'activité de l'homme s'exerçant à l'endroit des forces naturelles, autrement dit les rapports entre les personnes et les choses. Il faut distinguer, d'autre part, ceux qui résultent de la volonté de l'activité de l'homme s'exerçant à l'endroit de la volonté, de l'activité des autres hommes, autrement dit les rapports de personnes à personnes » (EEPP, [1988, p 41]).

<sup>14</sup> Plus précisément, Walras distinguera la science pure de la science appliquée au sein des sciences physiques et naturelles, et des sciences morales et politiques. La science pure naturelle comporte les mathématiques, la physique, l'histoire naturelle, la physiologie, la pathologie... tandis que la science naturelle appliquée concerne la technologie industrielle, la médecine, la pharmacie... La science pure morale regroupe la philosophie, la littérature, la religion, l'art, l'histoire, le droit romain, la politique, l'économie politique pure... alors que la science morale appliquée rassemble le droit, la théologie, l'administration, l'économie politique appliquée... (Walras, 1879, pp. 15-17, pp 23-24, pp. 246-247.)

« Je crois que qu'il y a une science pure qui consiste à étudier en eux-mêmes tous les faits dont le monde est le théâtre pour en formuler les lois et qu'on peut appeler science pure naturelle ou science pure morale selon qu'elle s'occupe des faits qui ont leur origine dans le jeu des forces de la nature ou du fait de l'humanité considérée en lui-même et des faits qui prennent leur source dans l'exercice de la volonté de l'homme. La science pure naturelle résulterait de l'application des mathématiques à la physique, à la chimie, à la physiologie végétale et animale. La science pure morale résulterait de l'application de la cénonique, de l'économique à la psychologie, à l'histoire, à la sociologie, à la géographie, à la statistique.... Toute la science pure se fait au point de vue de la vérité pure, rationnelle et expérimentale ». (EEPA, 1898, [1936, p 453]).

La méthode mathématique (algèbre et géométrie) doit permettre à l'économie politique d'accéder au statut de science exacte, au même titre que la mécanique, au sein des sciences physico-mathématiques (EEPP, 1874, [1988, p 52] ; Potier, 1994). On retrouve ici l'analogie existante<sup>15</sup> entre l'économie politique pure et la mécanique : le marché de « *libre concurrence absolue* » joue un rôle semblable à celui « *des machines sans frottement* » (EEPP, 1874, [1988, p 71]).

**La science appliquée**<sup>16</sup> consiste à *diriger l'exercice de la volonté de l'homme*. C'est la théorie de production de la richesse sociale, ou de l'organisation de l'industrie dans la division du travail. Ici encore, il faut distinguer une science appliquée morale « *qui énonce les principes des rapports des personnes entre elles* » et une science appliquée naturelle « *qui édicte les règles des rapports des personnes avec les choses* ».

« Je crois d'autre part qu'il y a une science appliquée qui consiste à diriger l'exercice de la volonté de l'homme et qu'on doit appeler science appliquée morale ou science appliquée naturelle selon qu'elle énonce les principes des rapports des personnes entre elles ou les règles des rapports des personnes avec les choses. La science appliquée morale se fait un point de vue de la vérité de justice, exclusivement rationnelle, et la science appliquée naturelle au point de vue de la vérité d'utilité, rationnelle et expérimentale. Il y a une science appliquée qui traite des rapports des hommes entre eux non comme personnes morales, mais comme travailleurs divisant le travail, soit en vue de leurs rapports avec les choses, et qui énonce des règles d'utilité : c'est l'économique appliquée » (EEPA, 1898 [1936, p 453]).

Cette science appliquée ne devra pas se placer du point de la justice, mais du point de vue de l'intérêt<sup>17</sup>. Elle devra en effet indiquer les cas où l'intérêt social permet d'abandonner les entreprises à l'initiative individuelle et ceux où il commande de les réserver à l'initiative de l'Etat ou de les faire organiser (ou réglementer) par l'Etat. L'économie appliquée trace ainsi la limite de l'initiative individuelle et de l'initiative collective en matière de production.

« C'est enfin à l'économique appliquée à nous dire, au nom de l'utilité, à qui il faut confier la production des services et produits d'intérêt soit privé soit public. J'ai traité cette question au § I de l'étude sur l'Etat et les chemins de fer, intitulé : *des services publics et des monopoles économiques* ; je crois devoir le reprendre brièvement ici en vue de formuler méthodiquement les règles de la production comme j'ai formulé les principes de la répartition » (EEPA, 1896, [1936, p 267]).

**L'économie sociale** est la théorie de la répartition de la richesse sociale entre les hommes vivant en société :

---

<sup>15</sup> On retrouve cette analogie dans l'œuvre de Cournot (1838), *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses* : « *L'extension du commerce et les progrès des procédés commerciaux tendent à rapprocher de plus en plus l'état réel des choses, de cet ordre de conceptions abstraites sur lequel seul on peut asseoir des raisonnements théoriques ; de même qu'un habile mécanicien se rapproche des conditions du calcul, en atténuant les effets du frottement par le poli des surfaces et la précision des engrenages* » (1980, p 8).

<sup>16</sup> Comme le rappelle Gaëtan Pirou (1938, p 35), Walras s'y est adonné au début de sa vie, dans la première période, puis de nouveau à la fin de sa vie, dans la troisième période. Il a été au contraire détourné des questions d'économie politique appliquée lors de son grand effort scientifique et théorique : « *Les recherches d'économie politique appliquée de L. Walras ont, par suite, un caractère fragmentaire, qui est au reste imposé par la nature même de ces études, forcément relatives dans le temps et dans l'espace* ».

<sup>17</sup> Selon Michel Boson (1951, p 189), « *elle énoncera donc les règles d'utilité* » d'une production « *abondante* » et « *bien proportionnée* » (dans un régime de libre concurrence).

« C'est à l'économie sociale à nous dire, au nom de la justice, avec quelles ressources l'homme pourvoira à la satisfaction de ses besoins soit individuels soit collectifs. Et c'est ce qu'elle fait en établissant que : « l'individu doit posséder ses facultés personnelles et disposer de son salaire, et l'Etat doit posséder les terres et disposer des fermages ». (EEPA, 1896 [1936, p 266]).

L'économie sociale recherche donc les principes de justice sociale en matière d'impôt et de propriété<sup>18</sup>. On retrouve ici une idée récurrente dans l'œuvre de Léon Walras, celle d'une répartition équitable de la richesse et de la nationalisation des terres<sup>19</sup>.

De cette trilogie, nous retiendrons quatre éléments :

- Si le point de départ de l'œuvre de Walras est bien l'économie pure, l'enchaînement des deux dernières disciplines peut selon son auteur, « être interverti sans nul inconvénient » (1879, 1987, p 423). Toutefois, comme le fait remarquer Jean-Pierre Potier (1994, p 244), Walras indiquera sa préférence dans un passage ajouté en marge de la 5<sup>ème</sup> leçon du Cours d'économie politique appliquée : « comme après tout la justice doit précéder l'intérêt, et qu'en conséquence la question de répartition doit être résolue avant celle de la production ». Cette succession correspond bien à l'ordre de parution des deux ouvrages de Walras : Etudes d'économie sociale (1896) et Etudes d'économie politique appliquée (1898).

- Qu'en allant de la science pure à la science appliquée et à l'économie sociale, Walras considérait que l'on s'était approché du réel. On y entrera tout à fait par la pratique (dernier champs, quelque peu méconnu). Cette pratique, éclairée par la science, sera rationnelle et non pas empirique :

*« Je crois enfin, qu'il y a une pratique des principes et des règles de la science appliquée morale et naturelle. Ce sont les mœurs et l'industrie qui forment, avec la science et l'art, les quatre catégories de la destinée humaine »* (EEPA, 1898, p 452).

Par la suite, Walras rappellera que le fondement philosophique de sa doctrine réside dans sa Théorie générale de la société où l'effort de l'auteur tend à dégager une définition de l'individu et de l'Etat, et à préciser leurs rapports (EES, 1896, p 155-156)

- la place « *exceptionnelle*<sup>20</sup> » que tiennent les mathématiques dans les Eléments d'économie politique pure, en tant que procédé d'exposition et méthode de démonstration (Boson, 1951). Walras lui-même soulignera d'une manière très explicite le caractère mathématique qu'il attribue à sa théorie d'économie politique pure : « *Mais toute cette théorie est une théorie mathématique, c'est à dire que si l'exposition peut s'en faire dans le langage ordinaire, la démonstration doit s'en faire mathématiquement. Elle repose toute entière sur la théorie de l'échange, et la théorie de l'échange se résume tout entière dans le double fait, à l'état d'équilibre du marché : d'abord de l'obtention par chaque échangeur du maximum d'utilité, et ensuite de l'égalité de la quantité demandée et de la quantité offerte de chaque marchandise par tous les échangeurs* » (EPPP, 1874, [1988, p XIV]).

<sup>18</sup> Walras précisera qu' « *en raison de ce qu'elle touche aux droits des personnes en société, elle trouve tout aussi naturellement sa place à côté d'autres catégories sociales, telles que la théorie de la famille et la théorie du gouvernement, qui ont exclusivement pour objet la société et les droits des personnes qui la composent* ». (EES, 1896 [1990, p 50]).

<sup>19</sup> A travers l'économie sociale, Léon Walras tente de synthétiser deux tendances (individualisme et socialisme) généralement considérées comme contradictoires. Il propose ainsi une sorte de libéralisme social ou de socialisme libéral. Ce que souhaite Walras, c'est en effet un libre échange organisé (1860, p 375), fonctionnant dans un milieu où l'égalité au point de départ est assurée. Ceci implique donc la suppression des impôts (afin de mettre un terme à l'inégalité des charges fiscales) et la nationalisation des terres (afin de réduire l'inégalité tenant à la fertilité différente des sols).

<sup>20</sup> R. Murray sous le titre « *Lezioni di economia politica* », traduit en français en 1919 par P. Boven « *Leçons d'économie politique suivant la doctrine de l'Ecole de Lausanne* », en a fait la traduction en langage ordinaire.



- Qu'au delà de la méthode mathématique, l'œuvre de Walras perd de son originalité, surtout si on la compare aux travaux de Jules Dupuit (1861, 1863) et au Cours d'économie politique de Pellegrino Rossi (1834-1838). Il semblerait même que Walras ait hérité<sup>21</sup>, via Dupuit, du vocable d'« économie politique pure » et de la distinction « économie pure, économie appliquée, morale », présentés par Rossi<sup>22</sup>.

### III. DUPUIT / ROSSI: UNE FILIATION INDESIRÉE ?

#### A. Economie politique pure et économie politique appliquée

La référence à Dupuit et ses apports en matière d'économie politique pure (en dehors de toute référence au principe de l'utilité), n'apparaît pas explicitement dans l'œuvre de Walras. Toutefois, la correspondance qu'il entretient avec W.S Jevons (lettre du 25 mai 1877), nous indique qu'il a bien pris connaissance d'un article (et de beaucoup d'autres) rédigé par Dupuit en juillet 1861 dans le Journal des économistes.

« La théorie de MM. Dupuit me paraît consister dans une confusion complète de la courbe d'utilité et de la courbe de demande. C'est M. Cournot qui a trouvé celle-ci ; c'est vous qui avait trouvé la première et c'est moi qui ai trouvé comment il fallait tirer l'une de l'autre. Quant à MM. Dupuit, je soutiens qu'il n'a rien à réclamer ici. En revanche, je vous indiquerais un bon article de lui dont l'objet est le caractère de l'économie politique pure dans le Journal des Economistes en juillet 1861 ». (lettre du 25 mai 1877, Jaffee, Correspondances, 1965)

L'article cité par Walras, s'intitule « Réponse à M. Dunoyer, A propos de son rapport sur l'ouvrage intitulé La liberté commerciale ». Rappelons en effet pour la petite histoire, que Dupuit avait envoyé en 1860, à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, un ouvrage intitulé « Liberté commerciale, son principe, ses conséquences ». Dunoyer en présenta<sup>23</sup> un compte rendu dans le Journal des économistes (15 mai 1861).

Cet ouvrage scindé en deux parties - l'une consacrée à la démonstration du principe de liberté commerciale, l'autre à répondre aux objections que ce principe a soulevées – présentait selon Dunoyer deux écueils : 1° il relevait d'une démarche scientifique parfois trop abstraite (référence aux sciences exactes et aux mathématiques), 2° il ne serait pas encore corroboré par les faits (il manque une dimension empirique et pratique de l'économie politique).

« Le fait est qu'il y a, dans cette partie de son travail et dans quelques autres, quelque chose d'abstrait et de tendu qui en rend l'intelligence assez difficile. Peut-être y a-t-il aussi dans certaines de ses propositions quelque chose d'un peu absolu. Ce sont des défauts qui tiennent sans doute au caractère exagérément doctrinal de son travail, comme cette dernière imperfection est peut-être imputable aux habitudes d'esprit que fait contracter la culture prolongée et à peu près exclusive des sciences exactes, notamment des mathématiques, qui ne préparent pas toujours bien, comme son sait, à la recherche de la vérité dans les sciences morales et sociales ».... « C'est au surplus à l'expérience qu'il est surtout réservé maintenant de terminer ce travail et d'achever de convertir ceux que le raisonnement n'avait pu suffire encore à convaincre. On ne peut nier toutefois que l'expérience n'eût rencontré moins de difficultés et ne se fût mieux faite si elle avait été plus complètement préparée, et si l'assentiment éclairé du public l'avait précédée au lieu de la suivre » 1861, p 281).

---

<sup>21</sup> Je remercie François Vatin pour m'avoir apporté quelques précisions sur cet héritage (Voir Vatin, 2002).

<sup>22</sup> Trois indices pourraient confirmer cette thèse : la correspondance de P. Janet à L. Walras (ce dernier lui rappelle la distinction de Rossi) ; les nombreuses références à Rossi dans l'œuvre de Walras ; l'héritage paternel (Auguste Walras a lui-même suivi les cours de Pellegrino Rossi).

<sup>23</sup> « Un ingénieur distingué, versé à la fois dans la connaissance théorique des sciences et dans la pratique officielle des affaires, un inspecteur général des Ponts et chaussées, M. Dupuit, me prie d'offrir de sa part, à l'Académie un petit volume in-18 d'un peu plus de 200 pages qu'il a publié dernièrement sous ce titre : La liberté commerciale, son principe et ses conséquences » (1861, p 274).

Dans sa réponse à Dunoyer (journal des économistes, 15 juillet 1861), Dupuit revendique le statut de science exactes à l'économie politique en introduisant une distinction entre économie politique pure et économie politique appliquée.

« Je dirais qu'il faut distinguer, dans l'économie politique, la science pure de la science appliquée. La première seule est une science exacte, l'autre ne l'est pas » (1861c, p 113).

- Le vocable d'économie politique pure est introduit par Dupuit pour deux raisons. D'une part, il cherche à souligner les qualités de toute science. Elle est à la fois rigoureuse et évidente (car liée à la démonstration). D'autre part, il souhaite se démarquer de l'approche philosophique de l'économie politique.

« J'ai, sous ce rapport, une opinion diamétralement opposée à celle de M. Dunoyer ; je crois que les sciences exactes sont une excellente préparation pour l'économie politique ; je vais plus loin et je dis que l'économie politique *pure* est une science exacte, c'est à dire une science dont les principes sont susceptibles d'une démonstration rigoureuse. C'est, à mon avis, pour avoir méconnu cette vérité, pour avoir considéré l'économie politique comme une branche de la philosophie, qu'on en a fait quelque chose de vague, d'incertain, d'indécis, de confus, et qu'on a ôté à ses principes le degré d'autorité et de certitude qu'il doivent avoir » (1861c, p 111).

Dans deux articles publiés en 1863 et respectivement intitulés ; « *L'économie politique est-elle une science ou une étude ?* », « *Réponse de M. Dupuit à M. Baudrillart, l'économie politique est-elle une science ou une étude ?* » (1863), Dupuit précisera que l'économie politique n'est pas un dogme, mais bien une science morale et politique ; qu'elle n'est pas enfantée, mais bien constituée d'un corps de doctrine accepté par tous les adeptes de la science.

« Pour toutes les sciences, il y a eu réellement une époque où elles n'étaient qu'une étude ; quelques principes épars dus à l'observation ou au raisonnement ne constituent pas une science. Pour mériter ce nom, il faut qu'ils soient assez nombreux et assez bien établis pour expliquer un ordre particulier de phénomènes. Il y a donc eu pour chacune d'elles une période d'enfancement et de gestation qui a précédé leur naissance ; mais peu à peu, par des découvertes, par des accroissements successifs, un corps de doctrine plus ou moins étendu est formé. C'est ce corps de doctrine, accepté par tous les adeptes de la science qui constitue la vitalité ; c'est leur consentement unanime qui l'impose au public ». (1863a, p 238)

« Or, un des plus essentiels de l'économie politique, c'est qu'elle présente un ensemble de principes susceptibles de démonstrations rigoureuses, capables de former un corps de doctrine compact, sur lequel tous les hommes de bon sens ne peuvent avoir qu'une opinion ». (1863b, p 475)

Toute réflexion, tout débat en matière d'économie politique doit donc se tenir sur le terrain scientifique : les axiomes sont le point de départ, la chaîne des raisonnements fait le reste. Dupuit en appelle à Pascal, philosophe et surtout géomètre, mais également à Smith, Ricardo, Say et Rossi.

« Dans les sciences exactes...quand un grand principe est démontré, toute contradiction sérieuse cesse ; ceux qui n'admettent pas le principe sont considérés comme ignorants ou incapables, ou en dehors de la science ; personne ne se donne la peine de répondre à leurs objections. Pourquoi ? c'est que les principes, les vérités des sciences exactes, démontrées par le raisonnement, acquièrent le dernier degré de l'évidence...Un grand philosophe, parce qu'il était grand géomètre, Pascal a dit : la méthode de ne point errer est recherchée de tout le monde, les logiciens font profession d'y conduire, *les géomètres seuls y arrivent*, et hors de leur science et de ce qui l'imite, il n'y a point de véritables démonstrations » (1861c, p 112).

« Pour qu'une science soit reconnue comme telle par le public, il faut qu'elle ait un corps de doctrine plus ou moins étendu, tellement accepté par ses adeptes que sur des questions principales dont elle s'occupe, que sur les questions vulgaires, en un mot, ils soient tous d'accord...Je n'ai pas l'intention de réfuter ces doctrines [de M. Carey], qui sont la négation de toute l'économie politique ; leur réfutation se trouve dans Adam Smith, dans Ricardo, esprit éminent et le premier des économistes après Smith (Rossi, VIII leçon, 2<sup>e</sup> vol) ; dans ce bon Malthus si sottement calomnié (Rossi, VI leçon, 2<sup>e</sup> vol) ; dans J-B Say, dans Rossi (1863a, pp 238- 244).

« Il semble que depuis la mort de Rossi, dont le mérite supérieur imposait aux disciples une certaine unité de doctrine, la science ait été livrée à une anarchie complète ». (1863b, p 479)

- L'économie politique appliquée, n'a pas besoin de démonstration ou de solution exacte, car elle s'intéresse à la morale, à la politique... Toute réponse à la question «*Quel est le meilleur système d'impôt ?* » passe par l'énumération des avantages et des inconvénients du dit système.

«L'Etat doit-il enseigner ? – L'instruction primaire doit-elle être obligatoire ? – les établissements de banque doivent-ils être libres ?... Ces questions ne sont plus, comme les précédentes, susceptibles d'une démonstration et d'une solution exactes et précises, parce que ce sont des questions d'économie politique appliquée ; parce qu'elles se rattachent à la morale, à la politique, à une foule de sciences diverses, parce que, pour les résoudre, il faudrait avoir des données qu'on ne possède que d'une manière très-incomplète ; parce que leur solution, dans un sens ou dans un autre, comporte des avantages et des inconvénients différents, suivant les temps, les lieux, les circonstances, et que certains esprits seront toujours plus frappés des uns que des autres » (1861c, p 113)

Pour Dupuit, cette division (science pure, science appliquée) n'est pas propre à l'économie politique, elle se retrouve dans toutes les sciences (exactes ou non). La science pure est rigoureuse, sans appel, c'est la théorie du fait général au sens walrassien. Toutefois elle fait également figure d'état idéal, vers lequel convergeraient tous les faits individuels. Or cet état idéal présente un inconvénient de taille, il est difficile parfois même impossible à atteindre. C'est donc vers l'économie politique appliquée qu'il conviendra de se tourner. La comparaison avec la géométrie (alors que Walras utilise la mécanique) n'est pas fortuite, elle se réfère aux compétences mêmes de l'ingénieur des Ponts et Chaussées.

« Quoi de plus certain, de moins contestable que les principes de la géométrie ? Eh bien, prenons l'application la plus simple de cette science, celle qui lui a donné son nom ; supposons qu'il s'agisse de mesurer la distance de deux villes, de Paris à Lyon, par exemple. La géométrie pure vous dira de jalonner une ligne droite entre ces deux villes et d'en mesurer la longueur. Voilà la solution exacte, rigoureuse, et sur laquelle il n'y a pas de discussion possible. Elle n'a qu'un inconvénient, c'est d'être inexécutable ; parce que la ligne droite traverserait des montagnes, des vallées, des forêts, des édifices, et que ne pourriez pas la tracer. La géométrie pure ne donnait qu'une solution ; la géométrie appliquée en donnera mille : chaque géomètre aura la sienne et conseillera des procédés, des instruments différents pour tourner, éviter les difficultés de la question ; et au lieu d'un résultat exact, vous n'aurez plus qu'une approximation » (1861c, p 113).

Malgré cet inconvénient, l'économie politique pure ne doit pas être remise en cause, elle est en effet indispensable et nécessaire pour répondre à toute question économique. Dupuit ajoutera que si l'économie politique est une science, alors la liberté commerciale représente l'un de ses principes, et les mathématiques, la méthode adéquate. Cette dernière (la méthode du géomètre comme il l'appelle), ne consiste pas à recourir à des signes ou à des formules algébriques mais bien à :

« prouver successivement toutes les propositions en n'employant à leur preuve que les axiomes très-évidents d'eux-mêmes ou des propositions déjà démontrées ou accordées » (1861c, p 114).

« De ce que l'économie politique est une science, il s'ensuit que ses vérités, même les plus amples, ne peuvent être démontrées qu'à l'aide d'une série de raisonnements plus ou moins longue. Il faut, comme pour toutes les sciences, passer par des axiomes aux principes élémentaires, puis s'élever graduellement jusqu'aux conséquences les plus compliquées ». (1861a, p 6).

La chose est entendue, la liberté commerciale en tant que principe général, ne pourra être appréhendée sans faire référence aux principes élémentaires que Dupuit a présenté dans son ouvrage « *La liberté commerciale*<sup>24</sup> », à savoir :

« L'homme a des besoins et des désirs variés et illimités, sans cesse renaissants. Les objets qui ont servi à le satisfaire se détruisent. La plupart de ces objets ne peuvent être obtenus que par un travail plus ou moins considérable. L'homme cherche naturellement à satisfaire le plus grand nombre de désirs, en diminuant le plus possible la quantité de travail que chacun d'eux exige. Diviser le travail de manière que chaque individu ne fasse que le même produit, est un moyen très simple et très puissant d'arriver à ce résultat. Cette division n'est possible qu'autant qu'elle sera suivie de l'échange des produits... ». (1861a, p 17)

<sup>24</sup> Le récent traité de commerce conclu avec l'Angleterre est pour l'économie politique une grande victoire. La liberté commerciale, qui n'était en France, qu'un principe scientifique contesté, considéré par le plus grand nombre, comme une espèce d'utopie d'une réalisation impossible, vient d'entrer tout à coup dans le domaine des faits. (1861a, p 1).

Dans les travaux de Dupuit, l'approche scientifique de l'économie politique ; la distinction entre science pure, science appliquée et morale ; l'émergence de la liberté commerciale en tant que fait général, ne doivent cependant rien au hasard. Cet héritage, Dupuit le doit au Cours d'Economie Politique de Pellegrino Rossi.

Selon Rossi, l'économie politique est une science, car elle recherche la vérité à l'aide d'une méthode rigoureuse et déductive.

« La connaissance de la vérité, tel est l'objet, le but de la science ; le moyen, c'est la recherche de la vérité à l'aide de la méthode. La science n'est pas chargée de faire quelque chose ». (1840, T1, p 28).

« L'économie politique peut nous servir de guide pour nous diriger vers l'un de ces buts ; mais elle n'a pas pour mission de nous faire telle ou telle chose ; car je le répète, une science n'a d'autre but que de la recherche de la vérité. C'est dans l'application que nous devons tenir compte de tous les principes qui concourent à la solution d'une question sociale » (p 37)

Comme toute science, l'économie politique a eu besoin d'un langage constitué autour de quelques mots résumant les faits et les phénomènes économiques généralisant les grandes idées. Rossi distingue ainsi trois ordres de faits et d'idées dans le discours économique et social (Diemer 2002):

- **l'économie politique rationnelle ou pure**, science de raisonnement plutôt que d'observation qui se fonde sur un petit nombre de faits généraux et procède par déductions ;
- **l'économie politique appliquée**, qui néglige la science pure et tient compte de certains faits particuliers ;
- **la morale et la politique** qui doivent œuvrer pour le bien de la société, de la nation et des individus<sup>25</sup>.

« *l'économie politique rationnelle, c'est la science qui recherche la nature, les causes et le mouvement de la richesse en se fondant sur les faits généraux et constants de la nature humaine et du monde extérieur. Elle ne méconnaît ni ne repousse les autres sciences sociales ; elles lui offrent, ainsi que les sciences physiques et mathématiques, des moyens et des résultats dont elle profite ; mais, pour le progrès de chacune, il importe de ne pas les confondre.... Vient ensuite l'économie politique appliquée : alors la science est prise comme moyen. L'économie politique pure et l'économie politique appliquée ont chacune, au fond, le même objet, la richesse : la première en traite d'une manière générale et, pour parler comme on parle aujourd'hui, humanitaire ; la seconde, d'une manière plus spéciale, plus nationale, mais l'objet est toujours le même... Enfin, on conçoit que la morale, que la politique interviennent dans les questions sociales. La but de la société, comme le but de l'individu, n'est pas seulement d'être riche » (1840, pp 33-36)*

Rossi reconnaît que si les objectifs et les méthodes de l'économie politique pure et de l'économie politique appliquée sont différents - l'une s'occupe de la vérité de ses théorèmes<sup>26</sup> et de ses lois économiques (c'est la science), l'autre intègre l'action et l'observation de la sphère réelle<sup>27</sup> (c'est l'art) – elles ont toutes deux le même objet, la richesse. L'économie politique sera ainsi définie comme la science des richesses. Et comme toute science est la théorie d'un fait général, l'un de ces faits généraux sera la « *liberté commerciale* », que Rossi nommera successivement *concurrence* puis *échange*.

---

<sup>25</sup> Selon Rossi, l'économie politique donne des résultats économiques, des conséquences du principe économique ; c'est aux applicateurs (le politique) de tenir compte de tous les principes qui doivent concourir pour que la solution à une question soit conforme aux intérêts les plus chers de la nation et des individus.

<sup>26</sup> Rossi utilisera régulièrement les termes de théorèmes et de lois. Bien qu'il n'utilise pas les mathématiques (contrairement à son cours de Droit Pénal [Mignet, 1850], ces derniers (il s'agit plus précisément d'un langage scientifique) sont omniprésents dans son œuvre afin de valider le caractère scientifique de l'économie politique. Rossi s'était pourtant formé à l'économie politique dès ses études universitaires à Bologne auprès de Luigi Valériani (1758-1828), considéré par la tradition italienne comme un précurseur de l'analyse mathématique en économie (Schumpeter, tome II, p 184).

<sup>27</sup> Rossi insistera ainsi sur les forces concurrentielles du marché (le prix de vente converge vers les frais de production) tout en relevant que les situations de concurrence imparfaite/ monopole sont beaucoup plus présentes dans la vie économique qu'on ne le croit.

« Il est certain que sous la libre impulsion de ces mobiles [la liberté commerciale], il s'opérerait une division spontanée du travail et de la production, selon les conditions particulières à chaque peuple, selon la facilité que chacun aurait de se livrer de préférence à telle ou telle nature d'industrie. Le capital se distribuerait selon les mêmes lois naturelles, dans l'intérêt bien entendu des producteurs et des consommateurs. On produirait, dans chaque pays, d'une qualité exquise et à bon compte, celles des denrées qu'ailleurs on ne pourrait produire qu'imparfaitement et à grands frais. La consommation, animée par l'abondance et le bon marché solliciterait, à son tour, la production ; points d'efforts perdus, pas de vaines tentatives, point de capital hasardé ». (1841, tome II, p 271)

« On repousse la concurrence comme un principe qui ne distribue pas ses bienfaits entre les familles humaines d'une main égale et impartiale. On regarde la concurrence comme étant en réalité un privilège profitable aux uns, funeste aux autres. On en conclut que ce principe de liberté et d'égalité, appliqué au commerce et à l'industrie, n'est propre qu'à amener la ruine d'un grand nombre de populations ». (1841, tome II, p 274-275).

« La liberté commerciale est le seul principe que la théorie puisse avouer » (1841, tome II, p 281)

« Un autre mot se trouve aujourd'hui dans toutes les bouches : c'est le mot de *concurrence* ; on le rencontre dans les raisonnements les plus opposés. Or ... la concurrence ne fait autre chose que de laisser le travail et les capitaux suivre leurs voies naturelles » (1841, tome II, p 292)

« La concurrence commerciale n'est qu'une affluence de valeurs qui demandent à s'échanger contre d'autres valeurs » (1841, tome II, p 293)

La question de la science des richesses (économie politique pure et économie politique appliquée) et de la morale ou de la politique sera quant à elle, renvoyée par Rossi à un autre débat, celui de l'utile et du juste (bien). Dupuit s'en fera l'écho dès 1861 dans un article intitulé « *Du principe de propriété, le juste et l'utile* ». Le droit de propriété et l'impôt (les principes de justice sociale dans l'économie walrassienne) seront alors placés au centre d'une longue polémique qui débutera avec la parution de l'ouvrage sur la propriété intellectuelle de Passy, Modeste et Pailletot, trois membres de la Société d'Economie Politique.

Si Dupuit reconnaît en Rossi, le maître incontesté et incontestable du Collège de France, Walras, au contraire, l'associera à la naissance de l'économie politique (et à ses doutes), à la valeur d'usage, à l'utilité... L'économie politique est présentée comme une science des richesses, et non une science des échanges.

« Il y a un certain nombre d'années, Charles Coquelin, auteur d'un assez bon Traité du Crédit et des Banques, et l'un des collaborateurs les plus actifs et les plus estimables du Dictionnaire de l'économie politique constatait, à l'article Economie politique de ce dictionnaire, que l'économie politique était encore à définir. A l'appui de cette assertion, il citait les définitions d'A. Smith, de J-B Say, que j'ai fait connaître, celles de Sismondi, de Storch, de Rossi, montrant les différences qui les séparaient les uns des autres, déclarant qu'aucune d'elles n'avait été acceptée avec une préférence décidée, établissant même que leurs auteurs avaient été les premiers dans leurs propres ouvrages, à ne s'y point conformer » (EEPP 1874, [1988, p 35]).

« La valeur d'échange, l'industrie, la propriété, tels sont donc les trois faits généraux, les trois séries ou groupes de faits particuliers qu'engendre la limitation dans la quantité des utilités ou la rareté des choses, les trois faits dont toute la richesse sociale, dont la richesse sociale seule est le théâtre. On sent à présent combien c'est dire une chose vague, peu précise et peu philosophique, sinon inexacte, que de dire, comme Rossi, par exemple, en abordant l'économie politique, qu'on se propose d'étudier la richesse sociale. Et, en effet, à quel point de vue l'étudiez-vous ? Est-ce au point de vue de la valeur d'échange, c'est à dire au point de vue des phénomènes de vente et d'achat auxquels elle est soumise ? Est-ce au point de vue de sa production industrielle, c'est à dire au point de vue des conditions favorables ou défavorables de l'augmentation de sa quantité ? Est-ce enfin au point de vue de la propriété dont elle est l'objet, c'est à dire au point de vue des conditions qui en rendent l'appropriation légitime ou illégitime ? » (EEPP, 1874[1988, p 49])

La distinction économie pure, économie appliquée et morale ne sera soulignée que dans la correspondance avec P. Janet et l'héritage paternel (Auguste Walras aurait en effet suivi les cours de Rossi).

## **B. Et l'économie sociale ?**

## Bibliographie

- ANTONELLI E. (1910), Léon Walras, *Revue des doctrines économiques et sociales*, n°2, pp. 169-190.
- AUPETIT A. (1901), *Essai sur la théorie générale de la monnaie*, Guillaumin, Paris.
- AUPETIT A. (1905), L'œuvre économique de Cournot, *Revue de Métaphysique et de Morale*, n° spécial consacré à Cournot, mai, pp. 377-393.
- BERTRAND J. (1883), Comptes rendus et analyses des livres de L. Walras ; Théorie mathématique de la richesse sociale (1883) et de A. Cournot : Recherches sur les principes de la théorie des richesses (1838), *Bulletin des Sciences Mathématiques et Astronomiques*, t 7, sept, pp. 293-303, *Journal des Savants*, sept, pp. 499-508 .
- BOSON M. (1951), Léon Walras, Fondateur de la politique économique scientifique, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, R. Pichon et R. Durand-Auzias.
- BOUVIER E. (1901), La méthode mathématique en économie politique, *Revue d'économie politique*, n°8 – 9, août-sept, pp. 817-850 ; n° 12, déc, pp. 1031-1086.
- BRETON Y. (1986), Les économistes libéraux français et l'emploi des mathématiques en économie politique, 1800-1914, *Oeconomia*, n°5, printemps, pp. 2-25.
- BAUDRILLART F. (1854), Cours d'économie politique professé au collège de France par M. Rossi, *Journal des économistes*, vol 9, 15 septembre, pp. 447-454.
- COQUELIN C., GUILLAUMIN G.U (1864), *Dictionnaire de l'économie politique*, 3<sup>ème</sup> édition.
- BOWLEY M. (1937), *Nassau Senior and Classical Economics*, London, Georges Allen and Unwin.
- DIEMER A. (2002), Une relecture du paradoxe de la valeur à travers les travaux de Pellegrino Rossi, *Document de travail*, n°2002-03, Université de Reims, pp. 1-16
- DIEMER A. (2001), Le paradoxe de la valeur : un retour sur les travaux de Say, Ricardo, Dupuit, Mc Culloch et Rossi, colloque Charles Gide «Agréger, répartir et échanger : la valeur d'Aristote à Sraffa, Shapley et Debreu », 27-29 septembre 2001, Strasbourg, pp. 1- 21.
- DIEMER A. (2000), La différenciation des prix dans les travaux de Léon Walras, *Cahiers du CERAS*, hors série n°1, Association Internationale Walras, mai, pp. 129-143.
- DIEMER A. (1999), De la différenciation des prix à la discrimination par les prix : oeuvre et héritage de Jules Dupuit, *Cahiers du CERAS*, mars, n° 33, p 1 - 30.
- DIEMER A. (1997), Jules Dupuit et la discrimination par les prix» Colloque *La tradition économique française 1848 – 1939*, Lyon, ISH, octobre, pp. 1- 9.
- DIVISIA F. (1928), *Economie Rationnelle*, Gaston Doin, Paris.
- DIVISIA F. (1951), *Exposés d'économie, tome I, Introduction générale, L'apport des ingénieurs-économistes français aux sciences économiques*, Dunod, Paris.
- DOCKES P. (1996), *La société n'est pas un pique-nique*, Economica.
- DUPUIT J. (1860a), «La liberté commerciale : Son principe et ses conséquences», *Revue européenne*, vol 11, pp. 347-380 ; 592-623 ; 834-858.
- DUPUIT J. (1860b), «Effets de la liberté du commerce – lettre de M. Dupuit », *Journal des Economistes*, 2<sup>ème</sup> série, tome XXV, pp. 516-518.
- DUPUIT J. (1861a), *La liberté commerciale : son principe et ses conséquences*, Paris, Guillaumin.
- DUPUIT J. (1861b), «Du principe de propriété – le juste – l'utile » *Journal des Economistes*, 2<sup>ème</sup> série, tome XXIX, pp. 321-347 ; tome XXX, 15 avril, pp. 28-55.
- DUPUIT J. (1861c), «Réponse à Mr Dunoyer à propos de son rapport sur l'ouvrage intitulé : La liberté commerciale », *Journal des Economistes*, 2<sup>nd</sup> série, tome XXXI, pp. 111-117.
- DUPUIT J. (1863), « Questions d'économie politique et de droit public par M. G. de Molinari », *Journal des Economistes*, 2<sup>ème</sup> série, tome XXXVII, pp. 114-119.
- DUPUIT J. (1863a), «L'économie politique est-elle une science ou n'est-elle qu'une étude », *Journal des Economistes*, 2<sup>ème</sup> série, tome XXXVII, pp. 237-248.
- DUPUIT J. (1863b), «Réponse de M. Dupuit à M. Baudrillart au sujet de l'article : l'économie politique est-elle une science ou une étude », *Journal des Economistes*, 2<sup>ème</sup> série, tome XXXVII, pp. 474-482.

- ECONOMIES et SOCIETES (1994), Walras, *Série Oeconomia, Histoire de la pensée économique*, P.E, n° 20-21, PUG.
- EKELUND R.B, HEBERT R.F (1999), *Secret Origins of Modern Microeconomics*, University of Chicago Press.
- GIDE C. (1883), Revue de la théorie mathématique de la richesse sociale, *Journal des Economistes*, 4e série, vol 33, n°9, septembre, pp. 444-448.
- GIDE C., RIST C. (1913), *Histoire des doctrines économiques*, Sirey, Paris.
- GRALL B., VATIN F. (1997), La machine et l'impôt : Jules Dupuit, l'économie politique et la mécanique industrielle, *Revue Européenne des Sciences sociales*, tome XXXV, n° 109, pp. 25-53.
- JAFFE W. (1965), *Correspondences of Leon Walras and related papers*, 3 vol, North-Holland. Amsterdam.
- JAFFE W. (1983), *William Jaffe's essays on Walras*, D. Walker, Cambridge, University Press.
- LALLEMENT J. (2000), Hiéroglyphes effarouchants ou forme nécessaire ? Cournot, Walras et les mathématiques, *Les Traditions Economiques Françaises 1848-1939*, CNRS, Edition.
- LENDJEL E. (2000), La distinction entre théorie et pratique chez Léon Walras : une interprétation mathématique, *Cahiers du CERAS*, Hors-série n°1, Université de Reims, pp. 187-202.
- LAURENT H. (1900), Note sur les principes de l'Ecole de Lausanne, *Bulletin Trimestriel de l'Institut des Actuaires Français*, vol 10, pp. 164-171.
- LEVASSEUR E., VALETTE L., WOLOWSKI L. (1874), Observations relatives au mémoire de Léon Walras, Séances et travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, janv, pp. 117-120.
- MARCO L. (1988), Un économiste éclectique : Pellegrino Rossi (1787-1848), *Revue d'économie politique*, n°2, 1988, pp. 293-302.
- MIGNET M. (1849), Notice historique sur la vie et les travaux de M. Rossi, *Le Journal des Economistes*, n° 105, pp. 153-160.
- OULES F. (1950), L'Ecole de Lausanne : textes choisis de L. Walras et V. Pareto, Paris, Dalloz.
- OTT A. (1890), Compte rendu de la 2<sup>ème</sup> édition des éléments d'économie politique pure, *Journal des économistes*, 5<sup>ème</sup> série, t 1, janvier, pp. 98-114.
- PIC P. (1902), Revue de la 4<sup>ème</sup> édition des Eléments d'Economie Politique Pure, *Questions Pratiques de Législation Ouvrière et d'Economie Sociale*, vol 3, mars, pp. 94-95.
- PIROU G. (1938), *Les théories de l'équilibre économique : L. Walras et V. Pareto*, 2<sup>ème</sup> Edition, Domat-Montchrestien.
- POTIER J-P (1988), Léon Walras, critique de l'enseignement de l'économie politique en France au XIXe siècle, *Revue d'économie politique*, 98<sup>e</sup> année, n°2, pp. 232-251.
- ROSSI P.M (1836), *Cours d'économie politique*, année scolaire 1835-1836, Paris, Ebrard.
- ROSSI P.M (1840-1854), *Cours d'économie politique*, 4 volumes, Joubert et Thorel.
- SCHUMPETER J. (1954), *Histoire de l'analyse économique*, l'âge classique, tome 2, in [1983], Paris, Editions Gallimard.
- SIGOT D. (2002), Controverse sur le Monautopole : Jules Dupuit face au droit d'auteur, in *L'œuvre multiple de Jules Dupuit (1804-1866), calcul d'ingénieur, analyse économique et pensée sociale*, GEAPE, Presses Universitaires d'Angers, pp. 117-126.
- SIMIAND F. (1906-1909), Remarques sur l'économie mathématiques en général, *L'année sociologique*, t XI, pp. 516-545.
- SIMONIN J-P, VATIN F. (2002), *L'œuvre multiple de Jules Dupuit (1804-1866), calcul d'ingénieur, analyse économique et pensée sociale*, GEAPE, Presses Universitaires d'Angers.
- VAN DAAL J., JOLINK A. (1990), Une note sur l'article Economique et Mécanique de Léon Walras, *Economie Appliquée*, vol 43, n°2, pp. 83-94.
- VATIN F. (1998), *Economie politique et économie naturelle : A.A Cournot*, Paris, PUF.
- WALKER D.A (1999), *La théorie de l'équilibre général, de nouveaux éclairages*, Economica.
- VAN DAAL J., JOLINK A. (1993), *The Equilibrium Economics of Walras*, Routledge.
- WALRAS L. (1859), De la propriété intellectuelle, position de la question économique, *Journal des économistes*, vol 12, 15 décembre, pp. 392-407.

- WALRAS L. (1860), Paradoxes économiques, *Journal des économistes*, vol 12, décembre, pp. 373-391.
- WALRAS L. (1861), Philosophie des sciences économiques, *Journal des économistes*, vol 2, 15 février, pp. 196-207.
- WALRAS L. (1865), Le crédit et la finance par M. Victor Bonnet, *Journal des économistes*, vol 144, décembre, pp. 480-486.
- WALRAS L. (1874), *Principes d'une théorie mathématique de l'échange*, Journal des économistes, 3<sup>e</sup> série, vol 34, n° 100, avril-juin, pp. 5-21.
- WALRAS L. (1874), *Eléments d'économie Politique pure*, Corbaz, Lausanne. Réédition (1988), Pierre Dockès, Pierre-Henri Goutte, Claude Hébert, Claude Mouchot, Jean-Pierre Potier, Jean-michel Servet, Economica.
- WALRAS L. (1879), De la culture et de l'enseignement des sciences morales et politiques, *Bibliothèque universelle et revue suisse*, 84<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> période, tome III, n°7, juillet, n°8, août.
- WALRAS L., SECRETAN C. (1879), *Herman Heinrich Gossen, Exposition des lois de l'échange et des règles de l'industrie qui s'en déduisent*. Réédition (1995), Jan Van Daal, Albert Jolink, Jean-Pierre Potier, Jean-Michel Servet, Pierre Dockès, Editions Economica.
- WALRAS L. (1885), Un économiste inconnu : Herman-Heinrich Gossen, *Journal des Economistes*, 4<sup>e</sup> série, t 30, avril, pp 68-89.
- WALRAS L. (1896), *Etudes d'économie sociale*, Corbaz, Lausanne.
- WALRAS L. (1898), *Etudes d'économie appliquée*, Corbaz, Lausanne. 2<sup>nd</sup> édition (1936), Pichon, Paris.
- VATIN F. (2002), La morale utilitaire de Jules Dupuit, in *L'œuvre multiple de Jules Dupuit (1804-1866), calcul d'ingénieur, analyse économique et pensée sociale*, GEAPE, Presses Universitaires d'Angers, pp. 89-116.
- WALRAS L. (1909), Economique et mécanique, *Bulletin de la Société Vaudoise de Sciences Naturelles*, 5<sup>e</sup> série, vol 45, n° 66, juin, pp. 313-327.
- WALRAS L. (1938), *Abrégé des éléments d'économie pure*, Pichon et Durand Auzias. Lausanne.